



Délibération n° 105 / 2014

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
18 NOV. 2014
BUREAU DU COURRIER

L'an deux mille quatorze, le douze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, Mme Danièle DUBOUCHER, M. René Louis FAGES, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO, Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Cyrille AMIRAULT).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Danièle DUBOUCHER a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Monsieur Denis GALINIER, Adjoint au Maire de Pignan, délégué à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre des interventions financières de la commune visant à aider la rénovation du patrimoine privé dans le centre du village, la commune est sollicitée pour apporter son concours à la mise en valeur de la façade de la maison de M. Michel Martos et de Mme Florence Rebous, sise 9, rue des Condamines à Pignan.

Les travaux portent sur l'enduit à la chaux en trois passes, peintures des menuiseries et zinguerie conformément au cahier des charges de la commune.

Le montant des travaux s'élève à 14 984,20 € TTC.

La superficie de la façade visible du domaine public est de 126 m².

Coût unitaire au m² proposé par l'entreprise : 50 € / m².

Le taux de subvention de 40 € / m² ne peut pas s'appliquer aussi, il est pratiqué le taux de 40% de subvention sur le montant des travaux subventionnables sur le taux suivant :

- Enduit à la chaux sur l'ensemble des deux façades, côté rue et côté nord, échafaudage inclus :
8 417,20 € TTC.

- Encadrement des fenêtres et portes, zinguerie, peinture :
3 597 € TTC.

Le montant total des travaux subventionnables est de :

12 014,20 € TTC (8 417,20 € TTC + 3 597 € TTC x 40 %).

12 014,20 € TTC x 40 % = 4 805,68 €.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 105/2014

Objet : Urbanisme – Opération façades – Attribution de subvention.

Montant total de la commune : 4 000 € (montant plafonné à 4 000 € en zone UA).

Part du propriétaire 10 984,20 €.

La présente affaire a été soumise, pour visa, à l'architecte de l'opération le 14 mars 2014.

La présente affaire a été soumise pour avis aux membres de la commission urbanisme le 30 octobre 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue une subvention de 4 000 € à M. Michel Martos et de Mme Florence Rebous, pour les travaux de restauration de la façade de sa maison située au 9, rue des Condamines à Pignan ;

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Votes : 28

Pour : 28

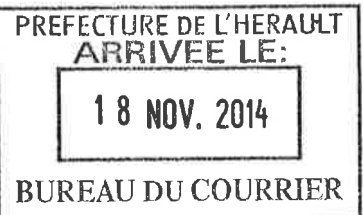
Contre : 0

Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

[Signature]
Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 5 novembre 2014

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN